

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20110627-VD20112706-022-DE
Date de signature : 30/06/2011
Date de réception : 30/06/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - Mme BIOT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme CHEVALIER (pouvoir Mme TROUWBORST) - Mme JUBAN (pouvoir M. DESEILLE)

Membres absents : M. MAGLICA - M. DESEILLE - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MILLE - M. HELIE

OBJET

DE LA DELIBERATION

Rue Albert Mathiez - Boulevard Robert Schumann - Désaffectation et déclassement du domaine public communal d'un passage - Cession aux propriétaires riverains

Mme BLETTERY, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Les deux propriétaires riverains du passage reliant la rue Albert Mathiez et le boulevard Robert Schumann ont sollicité de la Ville la cession de cette emprise foncière d'une superficie de 110 m², en vue de l'incorporer dans leur propriété respective.

Ce passage permettait de desservir une parcelle de la Ville avant le percement du boulevard Robert Schumann. Depuis la recomposition foncière du secteur, le passage ouvert au public, non aménagé, d'une largeur d'environ 4 m, ne présente pas d'intérêt pour la desserte du quartier.

Il est proposé d'accéder à leur demande, moyennant un prix de 50 € le m², conforme à l'évaluation de France Domaine et de procéder à la désaffectation et au déclassement de l'emprise foncière du domaine public communal préalablement à sa cession.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider de désaffecter et de déclasser du domaine public communal le passage reliant la rue Albert Mathiez et le boulevard Robert Schumann, d'une superficie de 110 m² ;

2- décider de céder à Monsieur Fernando Couto Villaca et Madame Bérandère Brochot, demeurant n°2 et 4, rue Albert Mathiez une emprise foncière respective de 49 m² et 61 m², moyennant un prix de cession respectif de 2 450 € et 3 050 €, soit 50 € le m² ;

3- dire qu'il sera procédé à ces cessions par actes notariés ;

4- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit des ventes.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ